

lisez l'obligation de diffuser librement et gratuitement les publications, mais certaines universités, dont l'ULg, avaient une longueur d'avance en diffusant librement leurs publications de façon quasi systématique.

Ce texte ne coûte rien à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il contribue au partage du savoir et du savoir-faire de cette dernière et permet d'avancer dans le bon sens. On ne peut dès lors que s'en féliciter.

3.7 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Première Quinzaine de l'éducation aux médias»

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, ce mercredi, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance la première Quinzaine de l'éducation aux médias, qui vise à éduquer les citoyens à l'usage des nouveaux médias et à les informer sur la multitude de médias qui existent aujourd'hui.

En effet, la presse écrite n'est plus beaucoup lue. Nous sommes, par ailleurs, bombardés d'informations dont nous ne disposons pas toujours des codes ou de la grille d'analyse.

Un grand nombre d'élèves de la Fédération participent-ils et sont-ils sensibilisés à cet événement?

Dans le panel d'activités proposées, une formation plus spécifique sera-t-elle consacrée aux réseaux sociaux et à la stigmatisation, au harcèlement et aux propos violents parfois relayés par ceux-ci?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Cette question aurait également pu être posée à ma collègue, Mme Schyns, puisqu'elle soutient l'événement avec moi.

On est très heureux de l'organisation de cette Quinzaine de l'éducation aux médias et d'avoir pu éditer un ouvrage pour l'ensemble des établissements. Mme Schyns l'a financé pour les écoles et moi, pour les hautes écoles pédagogiques afin d'avoir un maximum d'impact avec des outils appropriés.

Vous avez à juste titre souligné que nous vivions dans un monde hypermédiatisé, où il est essentiel de pouvoir identifier l'information de qualité et faire preuve d'esprit critique. Nous sommes dans un système inédit d'«infobésité».

Cette quinzaine s'ouvre aujourd'hui à Charleroi dans le cadre du Salon de l'éducation où quatre cents personnes se sont inscrites, ce qui est

un nombre considérable. Outre qu'elle met l'accent sur la réalité de l'hypermédiatisation en Wallonie et à Bruxelles, la Quinzaine est aussi le signe d'une prise de conscience de l'ensemble du monde éducatif que désormais l'information n'est plus donnée exclusivement par les professionnels. Vous avez des blogueurs, des gens qui diffusent de l'information sur Twitter, Facebook et les autres réseaux sociaux.

Un journal indiquait récemment que nous étions dans l'ère «post-vérité» où une information erronée, relayée un certain nombre de fois, devient la vérité. On doit absolument travailler pour corriger cet état de choses. L'ouvrage que nous venons d'éditer, qui comprend des fiches pour les enseignants, doit nous aider dans cette entreprise; mais il faudra la soutenir et l'amplifier dans les années qui viennent.

M. Dimitri Legasse (PS). – L'«infobésité» représentant effectivement une difficulté majeure, j'espère que cette campagne sera la première d'une longue série.

3.8 Question de M. Benoit Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Étudiants psychomotriciens»

M. Benoit Drèze (cdH). – Ce n'est pas la première fois, tant s'en faut, que nous vous interrogeons sur le sujet.

La question revient dans l'actualité parce que des étudiants ont intenté une action en justice, comme le relate le journal *Le Soir* dans un article remarquable qui résume parfaitement bien la situation.

Le président de la Fédération des étudiants francophones (FEF), M. Mori, dit avoir opté pour une action dure, étant donné que les précédentes n'ont donné aucun résultat. Je pense notamment à la manifestation de 700 étudiants, en juillet dernier, devant les bureaux de Mme De Block.

L'action est intentée par trois étudiants belges et trois Français. Il faut savoir que les Français viennent étudier en Belgique, mais ne peuvent pas, ensuite, exercer en France, sans avoir deux années de pratique en Belgique, ce qui, à l'heure actuelle, ne paraît pas possible. Ces étudiants sont soutenus par la FEF et par l'Union professionnelle belge des psychomotriciens francophones (UPBPF).

La citation à comparaître est adressée à la Communauté française et au gouvernement fédéral. Ces étudiants ont, à mon avis, raison de s'attaquer aux deux gouvernements dans la mesure où ils souhaitent une solution. Ils reprochent deux choses à la Communauté française. Tout d'abord, d'avoir organisé la formation sans s'être assurée